

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

## ORDRE DU JOUR :

- 1- Décision modificative opération 236 "Travaux de bâtiments"**
- 2- Subvention complémentaire au CCAS de la Commune**
- 3- Attribution d'une subvention à l'ASA Saintonge dans le cadre de la journée "Mobilité et Sécurité Routière"**
- 4- Aménagement du Chemin de la Favaudière : signature de la convention**
- 5- EAU 17 rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable 2018 et à l'assainissement collectif.**
- 6- Questions diverses**

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 9 septembre 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, Maire-Adjoint, ayant pouvoir pour représenter le Maire empêché.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe DOURTHE à M. Jean-Luc MARCHAIS  
Mme Françoise DURAND à Mme Josiane BRIAND

Absents : M. Roger DAUNAS  
M. Thierry THIBAUDEAU

Monsieur Christophe GAUDIN a été élu secrétaire de séance

### **1- Investissement opération 236 "travaux de bâtiments"**

M. MARCHAIS informe le Conseil municipal que suite aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité du logement communal sis 11 impasse des Écoles il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 236 "travaux de bâtiments". Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'inscription des crédits supplémentaire de la manière suivante :

C/020 (dépenses imprévues investissement)	- 14 000,00 €
C/2182 (matériel de transport)	- 5 000,00 €
C/2183 (matériel de bureau et informatique)	- 6 000,00 €
C/2188 (mobilier)	- 5 000,00 €
C/21318-236 (travaux de bâtiments)	30 000,00 €

### **2- Subvention complémentaire au CCAS de la Commune**

M. MARCHAIS informe le Conseil municipal que, suite à une attribution plus importante d'aides et secours par le CCAS, il est nécessaire que la Commune lui verse une subvention complémentaire de 2 000,00 €. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/022 (dépenses imprévues fonctionnement)	- 2 000,00 €
C/657362 (CCAS)	2 000,00 €

### **3- Attribution d'une subvention à l'ASA Saintonge dans le cadre de la journée "Mobilité et Sécurité Routière"**

M. MARCHAIS rappelle au Conseil municipal que le 21 septembre, dans le cadre de la journée "Mobilité et Sécurité Routière", l'ASA Saintonge proposera des baptêmes de passager dans des véhicules de rallye. Le but de cette journée est de promouvoir l'œuvre des pupilles orphelins des sapeurs pompiers. Afin de soutenir financièrement l'organisation de cette manifestation, le Conseil municipal décide de verser à l'ASA Saintonge une subvention exceptionnelle de 500,00 € et d'inscrire les crédits nécessaires de la manière suivante:

C/022 (dépenses imprévues fonctionnement)	- 500,00 €
C/6574 (subventions aux associations)	500,00 €

### **4- Aménagement du Chemin de la Favaudière : signature de la convention**

Le Conseil municipal prend connaissance de la convention établie entre le Syndicat départemental de la voirie et la Commune pour l'aménagement du Chemin de la Favaudière. Cette convention définit la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux par le Syndicat de la Voirie. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération peut être estimée à 125 000,00 €. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les termes de la convention pour l'aménagement du Chemin de la Favaudière

- décide de ne pas confier au Syndicat Départemental de la Voirie la mission de levé topographique
- autorise le Maire à signer la convention.

**5- EAU 17 rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable 2018 et à l'assainissement collectif.**

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable 2018 et du rapport relatif à l'assainissement collectif, approuve ces rapports.

**6- Questions diverses**

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : appels à projets pour la programmation 2020
- Fixation du montant du loyer et signature du bail de location de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) : inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal
  - Recensement de la population 2020

Le Maire,

Christophe DOURTHE

